



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 10 de l'ordre du jour

**Appui du système des Nations Unies aux efforts
déployés par les gouvernements pour promouvoir
et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le rapport qui suit est présenté en application de la résolution 58/13 de l'Assemblée générale, où l'Assemblée a encouragé le Secrétaire général à continuer de faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de répondre efficacement aux demandes des États Membres en appuyant de façon appropriée et cohérente l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs que sont la bonne gouvernance et la démocratisation.

Il est présenté aussi en application de la résolution 58/281 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a invité le Secrétaire général, les États Membres, les institutions spécialisées et les organismes compétents des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales à apporter leur soutien et leur collaboration à la tenue de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Doha en 2006. Il est notamment question dans ce rapport des activités qui ont suivi la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Oulan-Bator en 2003, et des préparatifs de la sixième Conférence internationale. Le Secrétaire général indique qu'il compte lancer une étude sur les avantages comparés et la complémentarité des divers mouvements, organisations et institutions intergouvernementaux pour la démocratie, mondiaux ou régionaux, la manière dont il serait souhaitable de répartir les tâches

* Les événements récents et les changements survenus au Secrétariat concernant ce point de l'ordre du jour ont empêché de présenter ce rapport plus tôt.



entre eux, et sur des modalités de coopération mutuellement fructueuses entre le système des Nations Unies et ces entités. L'Assemblée générale y est invitée à décider, compte tenu de toutes les incidences financières, de la façon de renforcer l'appui apporté par les Nations Unies à la Présidence de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la coopération des Nations Unies pour la démocratie avec les autres mouvements et organisations qui s'occupent de gouvernance démocratique.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Activités suivant la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile	4–15	3
III. Préparatifs de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies (Doha)	16–17	7
IV. Propositions récentes sur le renforcement de l'appui apporté par les Nations Unies à la gouvernance démocratique	18–23	7
V. Observations et recommandations	24–28	8

I. Introduction

1. Dans les résolutions qu'elle a consacrées aux démocraties nouvelles ou rétablies, à commencer par la résolution 50/133 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction mes rapports sur la manière dont le système des Nations Unies pouvait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/50/332 et Corr.1, A/51/512, A/52/513, A/53/554 et Corr.1, A/54/492, A/55/489, A/55/520, A/56/499 et A/58/392).

2. Par sa résolution 58/13 du 24 novembre 2003, l'Assemblée m'a encouragé à continuer de faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de répondre efficacement aux demandes des États Membres en appuyant de façon appropriée et cohérente l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs que sont la bonne gouvernance et la démocratisation. Elle m'a demandé aussi, dans la même résolution, de lui présenter à sa soixantième session un rapport sur son application. C'est pour donner suite à cette demande qu'est soumis le présent rapport.

3. Le rapport est consacré d'abord aux résultats de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et aux activités qui lui ont fait suite. Ensuite, on passe en revue les préparatifs de la sixième Conférence internationale. Puis il est question du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), de mon rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), et du Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixantième session (résolution 60/1 du 16 septembre 2005), car ils contiennent des analyses et des recommandations touchant les processus démocratiques. Enfin, le rapport présente des observations et des suggestions pour l'avenir.

II. Activités suivant la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile

4. La cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile a eu lieu à Oulan-Bator du 8 au 12 septembre 2003. Les États représentés étaient nombreux – 119 – et les participants étaient plus de 400, dont 30 environ à l'échelon ministériel ou équivalent. Comme il était exposé en détail dans le rapport que j'ai soumis à l'Assemblée générale en 2003 (A/58/392), un rapport, une déclaration et un plan d'action (A/58/387, annexes I et II) ont été adoptés par consensus.

5. L'importance de la participation à la Conférence d'Oulan-Bator manifeste qu'on soutient de plus en plus dans le monde le débat sur la démocratisation et la promotion de la démocratie. La cinquième Conférence a pu aller au-delà de ce qu'avaient obtenu les conférences précédentes, présentant plus clairement encore les critères d'une société démocratique. Dans le Plan d'action d'Oulan-Bator, par ailleurs, les gouvernements participant à la Conférence se sont engagés à mettre au point des plans substantiels de renforcement de la démocratie aux échelons national et régional et à les réaliser aux échelons national, régional et international.

6. Après la Conférence, le Gouvernement mongol et le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Mongolie ont lancé un projet destiné à appuyer les activités faisant suite aux recommandations de la cinquième Conférence internationale, et à aider la Mongolie à les réaliser jusqu'à la tenue de la sixième Conférence internationale à Doha en 2006.

7. Les activités lancées sont exposées ci-après :

A. Mesures prises par la Présidence de la cinquième Conférence internationale

8. Nombre des activités énumérées sont centrées sur la Mongolie, mais d'autres pays devraient pouvoir tirer avantage de ces projets pilotes. De plus, la prochaine Conférence, à Qatar, pourra débattre notamment des modalités selon lesquelles l'expérience diverse de la Mongolie à la suite de la cinquième Conférence internationale, exposée ci-après, pourrait être élargie à d'autres pays et régions.

Élaboration d'indicateurs nationaux de gouvernance démocratique, d'une note nationale d'information et d'un plan national d'action pour la démocratie

9. Les documents issus de la cinquième Conférence internationale comportent un engagement exprès des gouvernements des démocraties nouvelles ou rétablies, avec leurs homologues des démocraties plus anciennement établies, à mettre au point des indicateurs nationaux de gouvernance démocratique afin de mieux pouvoir suivre leurs progrès en matière de développement démocratique et social. En conséquence, la Mongolie définira des valeurs de départ et d'étape pour mesurer les progrès démocratiques dans le pays.

10. Les indicateurs de gouvernance démocratique seront adaptés spécifiquement pour permettre de mesurer les progrès et aider les décideurs mongols à entamer les réformes prioritaires attendues par les citoyens de ce pays, surtout les pauvres et les autres groupes défavorisés. La définition des indicateurs est en cours; elle est confiée à une équipe nationale de chercheurs, qui travaille en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et le PNUD. Ce dernier aide à faciliter la mise en commun de connaissances avec les Philippines, la République de Moldova, le Kazakhstan et l'Ukraine.

11. Le Gouvernement mongol met également au point un plan national d'action pour consolider la démocratie.

12. Le projet de la Conférence (voir plus haut, par. 6) et le Bureau national mongol de statistique ont par ailleurs constitué un partenariat pour collecter et systématiser les données sur la gouvernance démocratique, ce qui contribuera à rendre viable l'utilisation des indicateurs de gouvernance démocratique, ainsi qu'à suivre le neuvième objectif national du Millénaire pour le développement concernant les droits de l'homme et la bonne gouvernance adopté par le Parlement mongol.

13. En vue de promouvoir la concertation avec toutes les parties prenantes, le Gouvernement mongol a organisé les 30 juin et 1^{er} juillet 2005 une Conférence sur l'État de la démocratie. Elle a réuni 300 participants appartenant aux pouvoirs publics, locaux et centraux, au parlement, à la société civile, et d'autres importantes parties prenantes nationales et internationales, ainsi que des experts internationaux

de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, d'Essex University et d'Inde.

14. Enfin, une équipe nationale de chercheurs doit procéder à des concertations multiples avec le public et avec des groupes vulnérables de l'ensemble de la Mongolie, qui s'inscrivent dans la collecte de données pour les indicateurs de gouvernance démocratique. Ces concertations livreront également plusieurs études qui permettront de faire entendre des groupes souvent marginalisés dans le processus démocratique en Mongolie, nomades, migrants, jeunes et pauvres des campagnes. Un site Web de la cinquième Conférence internationale avec accès en mongol facilitera la diffusion de l'information.

Dynamisation du rôle moteur de la Mongolie assurant la présidence de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies

15. Un comité directeur national a été institué pour le suivi de la cinquième Conférence internationale. Il comprend des responsables gouvernementaux de haut niveau, des parlementaires, des membres de la Commission nationale des droits de l'homme, de la société civile et des médias, ainsi que le représentant résident du PNUD. Le projet de suivi a également fait appel à l'Observatoire national de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour donner suite aux recommandations du Forum international de la société civile, qui s'était tenu parallèlement à la cinquième Conférence internationale (voir plus loin, par. 20). Un groupe de travail parlementaire présidé par le Vice-Président de la Chambre a également été créé pour le suivi des recommandations d'une autre réunion parallèle, le Forum parlementaire.

16. Le Gouvernement mongol a constitué un groupe des Amis du Président pendant la Conférence, qu'il a chargé de la mise en œuvre des décisions et des préparatifs de la prochaine Conférence.

B. Forum parlementaire

17. Jusqu'à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, les parlements n'avaient pas été au nombre des participants actifs du processus. C'étaient essentiellement les gouvernements qui assumaient un rôle moteur et, dans une moindre mesure, la société civile. Les choses ont été différentes à la cinquième Conférence internationale. La décision de s'assurer une participation des parlements procédait du fait qu'il est impossible de parler de démocratie, processus impulsé par le peuple, sans la participation des représentants officiels de ce même peuple. Prenant en compte le rôle de premier plan que jouent les parlements pour promouvoir la démocratie, les organisateurs ont décidé de créer le Forum parlementaire, dont l'organisation a été confiée à l'Union interparlementaire (UIP), organisation mondiale des parlements, et au Parlement mongol en tant que parlement du pays hôte.

18. Cent vingt participants environ, de 47 parlements, ont participé au Forum. Ce dernier ayant eu lieu au même moment et au même lieu que la Conférence proprement dite, les participants ont pu avoir d'excellents échanges avec les délégués gouvernementaux et les membres de la société civile présents pour la Conférence.

19. Le Forum parlementaire tenu en marge de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies était une innovation. La Conférence a accepté la recommandation du Forum tendant à en faire un élément permanent des conférences futures. Des représentants de la communauté des parlementaires participent désormais, par l'intermédiaire de l'UIP, au suivi officiel de la Conférence.

C. Forum de la société civile

20. Le Forum international de la société civile sur les partenariats de la société civile pour la démocratie a eu lieu à Oulan-Bator immédiatement avant la cinquième Conférence internationale. Il a groupé plus de 200 participants d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique et d'Europe pour promouvoir les partenariats et renforcer les engagements de gouvernance démocratique à l'échelon local, national et international.

21. Les participants du Forum international de la société civile ont convenu de la nécessité d'un dispositif continu spécialement consacré au suivi des résultats du Forum. Il y avait dans la Déclaration de la cinquième Conférence internationale une recommandation adressée à l'Assemblée générale pour qu'elle renforce son propre dispositif de suivi afin que le suivi soit coordonné avec celui assuré par le mécanisme du Forum international de la société civile. Cette collaboration systématique se retrouve dans la résolution 58/13.

22. Un réseau d'organisations non gouvernementales, le Forum international de la société civile pour la démocratie, a apporté une aide pour la réalisation du Plan d'action en tant qu'il concerne la société civile. Le Forum encourage les réformes efficaces pour la gouvernance démocratique en renforçant la collaboration assurée par la société civile, aux échelons national, régional et international. Un comité directeur du Forum, représentatif à l'échelon régional, s'est réuni six fois depuis le Forum en Mongolie. Ses représentants ont apporté de nombreuses contributions à des forums, des conférences et des campagnes régionaux et nationaux. Un groupe de coordination à New York a facilité les relations avec les délégations, notamment la présidence de la cinquième Conférence internationale, les hauts fonctionnaires des Nations Unies, et les représentants de l'Union interparlementaire et de la société civile qui participent aux débats du Groupe de travail des démocraties (Democracy Caucus) et de la Communauté des démocraties.

23. Le Forum international a en outre entamé les préparatifs de la sixième Conférence internationale. Il a demandé un suivi plus efficace, de manière générale, entre tous les partenaires (gouvernements, parlementaires, société civile). Pour préparer la sixième Conférence, il fait appel à la participation des partenaires de la société civile par le biais d'une série de préparatifs régionaux, afin de se doter de meilleurs moyens pour mettre en œuvre le programme d'action attendu après la Conférence. Par exemple, un forum d'organisations non gouvernementales qui aura lieu en novembre 2005 à Bahreïn permettra de faire participer des organisations régionales arabes à un débat qui devrait déboucher sur un cadre régional de planification et un secrétariat qui préparerait les apports de la société civile à la sixième Conférence.

III. Préparatifs de la sixième Conférence internationale

24. Dans sa résolution 58/281 du 26 avril 2004, l'Assemblée générale a accepté l'offre du Gouvernement qatarien d'accueillir la sixième Conférence internationale. Celle-ci aura lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2006. Le Gouvernement qatarien a déjà mis en place un dispositif pour la planification et l'organisation de la Conférence, ainsi que pour le suivi.

25. Le groupe des Amis de la présidence constitué par le Gouvernement mongol (voir plus haut, par. 16) s'est réuni à Santiago en avril 2005 pendant la troisième Réunion ministérielle de la Communauté des démocraties. Cette réunion a offert aux deux groupes l'occasion d'échanger des idées sur la manière de resserrer les liens entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties.

IV. Propositions récentes sur le renforcement de l'appui apporté par les Nations Unies à la gouvernance démocratique

26. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) a été un apport précieux au débat sur les liens entre la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité, car il y était souligné que les démocraties faibles étaient source de difficultés pour la sécurité mondiale. Il y était dit que les groupes terroristes internationaux sont attirés par les États faibles où les frustrations sont alimentées par la misère, l'occupation étrangère, l'absence de droits fondamentaux et de démocratie, l'intolérance religieuse et autres formes d'intolérance et la violence civile. Il y était dit aussi que les menaces à la sécurité, comme la corruption, les trafics et le blanchiment de capitaux fragilisent les États, entravent la croissance économique et mettent la démocratie en péril.

27. Je crois fermement qu'il est indispensable de consolider les démocraties nouvelles et rétablies, ainsi que le respect pour les droits de l'homme et l'état de droit, tant pour empêcher que surgissent de nouvelles menaces à la sécurité que pour lutter contre celles qui existent déjà. Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), j'ai appelé l'attention sur l'engagement de consolider la démocratie pris par les États Membres ces dernières années, et soutenu la création à l'Organisation des Nations Unies d'un Fonds pour la démocratie pour aider les pays qui cherchent à établir ou consolider la démocratie.

28. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé que la démocratie est une valeur universelle, qui émane de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence. Ils ont réaffirmé également que, quand bien même les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie et que la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région.

29. Les chefs d'État ou de gouvernement ont redit leur volonté de soutenir la démocratie en aidant les pays à se donner davantage les moyens de mettre en œuvre les principes et pratiques de la démocratie, et se sont déclarés résolus à rendre

l'Organisation des Nations Unies mieux à même de prêter son concours aux États Membres à leur demande. Ils ont accueilli avec satisfaction la création, à l'Organisation des Nations Unies, d'un Fonds pour la démocratie, et noté que la composition du Conseil consultatif devrait être largement représentative sur le plan géographique. Ils m'ont invité à veiller à ce que les dispositions pratiques qui seront prises concernant le Fonds pour la démocratie tiennent dûment compte de l'action déjà menée par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, et ont invité les États Membres intéressés à envisager de verser des contributions au Fonds.

30. Il est désormais largement reconnu parmi les États Membres que la gouvernance démocratique est cruciale pour le progrès du développement humain et l'exercice des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies soutient déjà la démocratie avec utilité et efficacité, de diverses manières, notamment par les activités que mènent le Département des affaires politiques du Secrétariat, le PNUD, et le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Dans mon précédent rapport à l'Assemblée générale sur les démocraties nouvelles ou rétablies (A/58/392), j'ai exposé l'ensemble de ces activités. La création du Fonds pour la démocratie, administré par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, a été conçu pour apporter un appoint à cette action en cours, et concourir à une démarche plus coordonnée.

31. L'objectif essentiel du Fonds sera de soutenir des projets destinés à consolider et renforcer des institutions démocratiques, et faciliter la gouvernance démocratique dans les démocraties nouvelles ou rétablies, compte tenu du contexte historique et culturel particulier au pays et à la région considérés. Je suis en train de constituer pour le Fonds un conseil consultatif, qui sera chargé d'y guider la définition de cadres de programmation et de principes directeurs de financement, et d'examiner des propositions de financement à soumettre à mon approbation.

V. Observations et recommandations

32. Dans sa résolution 58/13, l'Assemblée générale m'a prié d'examiner les différents moyens par lesquels pourrait être renforcé l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux efforts déployés par les États Membres pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance, notamment en soutenant le Président de la cinquième Conférence internationale dans l'action qu'il mène pour améliorer l'efficacité de la Conférence et de son suivi.

33. **Au fil des années, on s'est demandé à maintes reprises comment le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, qui compte maintenant 17 ans d'existence, peut être consolidé ou institutionnalisé afin d'améliorer substantiellement le suivi des recommandations adoptées à chaque conférence.** La présidence de la cinquième Conférence a obtenu des progrès notables en ce sens. Mais il faut encore renforcer la mise en œuvre des décisions prises à chaque Conférence, et en élargir la portée et la teneur. Il est probable que l'efficacité accrue du suivi de la sixième Conférence sera un des grands points débattus à la Conférence en 2006.

34. **Un autre aspect qui pourrait intéresser la sixième Conférence est la coordination entre la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies et les autres mouvements ou organisations intergouvernementaux mondiaux ou régionaux pour la démocratie, notamment la Communauté des démocraties.**

Leur complémentarité et la division du travail entre eux sera aussi une des questions à débattre à Doha. La Conférence d'Oulan-Bator a déjà incité le Président de la Conférence à entamer avec la présidence de la Communauté des démocraties un dialogue sur les moyens de rapprocher les deux mouvements de manière à ce qu'ils se complètent.

35. J'ai déjà évoqué brièvement la manière dont la création du Fonds pour la démocratie permettra au système des Nations Unies de rendre plus cohérente et mieux ciblée l'action qu'il développe pour aider les pays qui ont du mal à consolider leurs institutions et leurs pratiques démocratiques encore fragiles. **Pour faire avancer cette action, je compte demander aux entités compétentes des Nations Unies de lancer une étude sur les avantages comparés et la complémentarité des divers mouvements, organisations et institutions intergouvernementaux pour la démocratie, mondiaux ou régionaux, la manière dont il serait souhaitable de répartir les tâches entre eux, et sur des modalités de coopération mutuellement fructueuses entre le système des Nations Unies et ces entités. Les résultats de cette étude pourraient faire l'objet d'un débat à Doha.**

36. **L'Assemblée générale doit examiner la prochaine fois la question « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » à sa soixante-deuxième session, à l'automne 2007. Ce sera une excellente occasion de procéder à un échange de vues détaillé à partir de l'étude dont je viens de parler et des résultats de la Conférence de Doha et d'autres conférences et colloques sur le même sujet, et de décider des mesures à prendre, qu'elles soient de fond ou institutionnelles, pour développer les programmes d'aide du système des Nations Unies dans ce domaine. Je demande à l'Assemblée générale, tenant compte de toutes les incidences financières, de décider de la façon de renforcer l'appui apporté par les Nations Unies à la Présidence de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la coopération des Nations Unies pour la démocratie avec les autres mouvements et organisations s'occupant de ce domaine afin de rendre ce travail, dont l'importance ne cesse de croître, plus efficace et plus pleinement complémentaire.**